

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2016)  
**Heft:** 2141

**Artikel:** Evaluation des politiques publiques: une relance nécessaire : un enjeu démocratique encore trop méconnu  
**Autor:** Gardet, Gilles  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1023486>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Evaluation des politiques publiques: une relance nécessaire

Un enjeu démocratique encore trop méconnu

Gilles Gardet - 11 novembre 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/30264>

Dans la plupart des pays avancés, l'évaluation des politiques publiques est reconnue comme un instrument indispensable à l'action publique. Elle doit permettre de rendre des comptes sur l'efficacité des mesures prises en application des lois pour atteindre les objectifs du législateur et, au besoin, d'y apporter les correctifs nécessaires, y compris au niveau législatif.

Assez répandue dans l'administration fédérale et introduite dans plusieurs cantons, l'évaluation des politiques publiques reste encore insuffisamment pratiquée, et encore moins connue, à tout le moins en Suisse romande. C'est paradoxalement ce que montre un ouvrage collectif paru récemment, [Regards croisés sur l'évaluation en Suisse](#). Comme le souligne la contribution de Martine Brunschwig Graf, ancienne conseillère d'Etat et conseillère nationale, cette faiblesse nuit à l'efficacité de l'action publique, elle contribue au désintérêt des citoyens – et aussi, par manque d'information, aux spéculations incontrôlées et aux dérives de la critique populiste.

Il y a donc un véritable enjeu démocratique dans la pratique de l'évaluation. Il faut relever que l'acceptation politique de l'évaluation n'a pratiquement

jamais été marquée par les clivages politiques; elle dépend plutôt des liens de confiance développés, dès l'engagement du processus d'évaluation, entre les partenaires de l'action publique et jusqu'à ses destinataires finaux.

Non seulement l'évaluation des politiques publiques mérite d'être plus largement connue et institutionnalisée, mais sa pratique doit répondre à des conditions déontologiques assez strictes, qu'il s'agisse de la qualification des évaluateurs, de l'implication des parties prenantes, des méthodes d'investigation, de la communication des résultats ou du suivi des recommandations. Il n'existe que des connaissances fragmentaires sur l'état de la question en Suisse romande. Les cantons sont les premiers intéressés, mais les régions et autres organismes parapublics, les villes et les grandes communes, ainsi que les organisations au bénéfice de financements publics sont également concernées.

## L'expérience originale de Genève

L'une des expériences les plus intéressantes aura été celle de la Commission externe d'évaluation des politiques publiques de Genève (CEPP), mise sur pied en 1995 et dont l'activité s'est poursuivie

jusqu'en 2013, au moment où la nouvelle Constitution genevoise a confié la tâche d'évaluation à la Cour des comptes (elle-même créée en 2005). *Domaine Public* s'en est fait plusieurs fois l'écho par la plume de Jean-Daniel Delley, instigateur et président initial de la CEPP.

La particularité de la CEPP était une pratique ouverte de l'évaluation, confiée à une commission de seize membres issus de la société civile, qu'épaulaient deux évaluateurs professionnels. En quinze ans d'activité se sont ainsi succédé une soixantaine de représentants des milieux les plus variés, qui ont collaboré sans entrave ni discrimination dans un climat de respect réciproque et de dévouement à la cause publique. La pluralité de regards croisés, mais convergeant sur le résultat, fut à la fois l'originalité et le garant de la qualité des travaux. [Trente rapports d'évaluation](#) ont été produits, assortis de plusieurs centaines de recommandations qui, dans la plupart des cas, ont été suivies de décisions et d'effets. La Commission bénéficiait en outre d'une grande liberté quant à la communication du résultat de ses travaux, qu'elle a systématiquement publiés.

L'intégration de l'évaluation dans les missions de la Cour des comptes a fait perdre

certaines de ces spécificités, mais elle l'a dotée d'une légitimité incontestable et d'une professionnalisation accrue.

### **Un groupe d'intérêt se développe**

Ces changements ont conduit d'anciens membres de la CEPP à s'interroger sur la nécessité de relancer l'intérêt de la société civile et du corps politique pour l'évaluation. En a résulté la création du Groupe romand d'évaluation ([Greval](#)), rattaché formellement à la Société suisse d'évaluation ([Seval](#)) mais ouvert à toute personne intéressée. Le groupe a décidé d'emblée d'étendre son audience à la région transfrontalière, tout en visant un public aussi large que possible: députés et conseillers municipaux, cadres des administrations publiques, étudiants et collaborateurs universitaires, responsables d'association au bénéfice de

contrats de prestation publics. Une collaboration s'est également établie avec les responsables de l'évaluation dans les organisations internationales et les ONG actives à Genève.

Un triple constat, déjà évoqué, fonde les objectifs et le programme d'activités du groupe. Il faut d'abord reconnaître une faible notoriété ou une méconnaissance de l'évaluation, ainsi qu'une information insuffisante sur les besoins, les justifications et les résultats attendus des évaluations sur l'activité des pouvoirs publics. On relève ensuite des lacunes dans les compétences des personnes chargées d'organiser les évaluations ou de les effectuer, qu'il s'agisse des structures publiques ou des bureaux susceptibles d'être mandatés. Enfin, face à ces déficiences, des possibilités de formation dans le domaine de l'évaluation existent à différents niveaux

dans plusieurs institutions de Suisse occidentale (Idheap, Unige, Unibe) mais elles restent peu sollicitées, en regard de besoins qui méritent par ailleurs d'être mieux définis.

Le Greval n'a pas pour vocation de conduire lui-même des évaluations. Il se veut un organe de promotion de l'évaluation et une plateforme d'échange sur les pratiques. Trois ateliers sont à l'œuvre pour concrétiser ces objectifs:

- l'organisation pour le 29 mars 2017 d'un séminaire consacré à l'évaluation dans le cadre du milieu associatif;
- l'établissement d'un état des lieux de la formation en Suisse occidentale, ainsi que des conditions et pratiques de l'évaluation dans les cantons romands;
- l'animation d'une plateforme d'échange sur les bonnes pratiques et les expériences concrètes.

## **Tribunaux arbitraux: trop de discrétion pour des enjeux importants**

Les traités de libre-échange et de protection des investissements à l'étranger suscitent la méfiance

---

*Jacques Guyaz - 10 novembre 2016 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/30258>*

[Ceta](#), [TTIP](#): ces sigles ont envahi les débats politiques et économiques ces derniers mois. Ils désignent le traité de libre-échange en cours de négociations entre les Etats-Unis et l'Union européenne

(TTIP) ou celui que viennent de signer le Canada et l'UE (Ceta). Ces acronymes sont bien sûr en anglais. Nous vivons dans un monde où il n'existe plus qu'une seule langue. Le Canada aurait pu

imposer à égalité l'appellation francophone de AECG (Accord économique et commercial global), mais il ne l'a pas fait.

Les opposants critiquent le risque de perte de contrôle de